



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	33	15	1

SEANCE du jeudi 22 décembre 2016

OBJET : 00-5 - PERSONNEL MUNICIPAL - SANTE - REALISATION D'EXAMENS COMPLEMENTAIRES DE PNEUMOLOGIE - CONVENTION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER D'ANTIBES JUAN-LES-PINS - AUTORISATION DE SIGNATURE

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

309146

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 28 DEC. 2016

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 30 DEC. 2016

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Le jeudi 22 décembre 2016 à 15h30,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 15/12/16, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Agnès GAILLOT, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY
M. Audouin RAMBAUD à M. Eric PAUGET
Mme Marina LONVIS à Mme Angèle MURATORI
M. Patrice COLOMB à M. Bernard MONIER
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Martine SAVALLI à M. Yves DAHAN
Mme Marguerite BLAZY à M. Jean LEONETTI
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE
Mme Sophie NASICA à Mme Vanessa LELLOUCHE
Mme Rachel DESBORDES à Mme Agnès GAILLOT
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
M. Tanguy CORNEC à M. Lionel TIVOLI
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : M. Jacques GENTE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BORCHIO-FONTIMP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

00-5 - PERSONNEL MUNICIPAL - SANTE - REALISATION D'EXAMENS COMPLEMENTAIRES DE PNEUMOLOGIE -
CONVENTION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER D'ANTIBES JUAN-LES-PINS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Conformément aux dispositions de l'article 108-2 de la loi statutaire du 26 janvier 1984 et des articles 14 à 26-1 de décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique, la Ville assure une surveillance médicale des agents, quel que soit leur statut.

Dans ce cadre, le service de médecine professionnelle et préventive peut prescrire, lors des visites médicales prévues par la réglementation, des examens complémentaires de pneumologie « exploration fonctionnelle respiratoire » dits EFR, auprès de tous les agents en poste au sein de la Ville.

Depuis 2011, l'exécution matérielle de ces actes est confiée au Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins.

La convention liant la Commune au Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins arrivant à échéance le 31 décembre 2016, il convient de procéder à son renouvellement, dans les mêmes conditions.

Comme précédemment, le volume de prestations pouvant être facturées annuellement à la Ville durant la période d'exécution de la convention ne pourra excéder la valeur de 2 000 euros.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans (de 2017 à 2019).

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à la réalisation des examens complémentaires de pneumologie - « exploration fonctionnelle respiratoire » - avec le Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins ainsi que les avenants s'y rapportant sans que l'économie générale du contrat n'en soit bouleversée ;

- **DIT** que les sommes nécessaires seront inscrites au budget.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.00-5 - PERSONNEL MUNICIPAL - SANTE - REALISATION D'EXAMENS COMPLEMENTAIRES DE PNEUMOLOGIE - CONVENTION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER D'ANTIBES JUAN-LES-PINS - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 30/12/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 30/12/2016

Numéro de l'acte : DCM3091-16 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20161222-DCM3091-16-DE

Date de décision : 22/12/2016

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.